

3 questions à Dominique Saint-Martin



Vice-Président en charge de l'environnement

Comment la Communauté de Communes optimise-t-elle la gestion des déchets sur son territoire ?

Nous collectons sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire environ 20 000 tonnes de déchets dont 6000 tonnes d'ordures ménagères, 2000 tonnes d'emballages recyclables et 12 000 tonnes qui vont en déchèteries. En termes d'infrastructures nous avons choisi de construire un quai de transfert à Arsac, ce qui nous permet une optimisation des conditions de transport des déchets ménagers vers le centre d'incinération ou le centre de tri de Bègles. Ainsi, des camions gros porteurs prennent le relais des bennes de ramassage, ce qui diminue les coûts de transport. Nous allons également réformer le dispositif des déchèteries aujourd'hui à saturation par la création d'un plateau technique de bon niveau

à Arsac et d'une nouvelle déchèterie à Lamarque en remplacement de celle de Cussac devenue obsolète. De plus, l'implantation de conteneurs enterrés a été réalisée sur trois communes pilotes et les résultats sont très prometteurs. Le dispositif ne manquera pas de s'élargir sur les autres communes.

Quels obstacles ou contraintes sont encore à lever aujourd'hui au niveau du territoire ?

Il n'y a pas d'obstacle majeur pour les progrès, il faut surtout de la volonté. La commission de travail environnement de la Communauté de Communes a envie de proposer à ses administrés des concepts innovants dans ce domaine. Il faut pour cela associer à notre démarche les milieux économiques, les écoles, multiplier et fédérer les actions pour que chaque citoyen prenne conscience que l'environnement, ce n'est pas que l'affaire des autres ! Notre territoire est beau, attractif ; il est traversé, visité, envié, il produit des richesses qui constituent une plus-value. Il faut donc le préserver comme tel et se sentir tous responsables.

En tant que chargé de l'environnement, quel regard et perspectives portez-vous sur la compétence environnement, au-delà du ramassage et du traitement des ordures ménagères ?

La gestion de l'environnement est capitale aujourd'hui et on sait tous que la planète souffre. Chacun à son niveau, avec ses moyens, doit apporter sa contribution citoyenne. La question de l'environnement ne s'arrête pas seulement au ramassage et à la gestion des déchets ; ce sont aussi des actions locales autour de réflexions partagées. Il faut ainsi réfléchir à des économies d'énergie, à l'utilisation de bons produits de traitement, à des actions mutualisées (par exemple le nettoyage des communes). Améliorer nos moyens de communication sur ces sujets est une façon supplémentaire de convaincre les jeunes générations. À court terme, la Communauté de Communes va définir une feuille de route sur ce thème, sachant que dans le cadre d'une économie restreinte, la visibilité est, elle aussi, restreinte.

EN 2014 NOS DÉCHETS BIEN GÉRÉS, EFFICACEMENT, DURABLEMENT

CE QUE VOUS AVEZ TRIÉ

PAR HABITANT



DANS VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ÉVOLUTION



POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES PENDANT UN AN CELA CORRESPOND EN MOYENNE À :



VOS RÉSULTATS SONT SUPÉRIEURS À LA MOYENNE DANS LE MÊME TYPE D'HABITAT ? CONTINUEZ À TRIER ET N'OUBLIEZ PAS DE CONVERTIR DE NOUVEAUX TRIEURS AUTOUR DE VOUS!

PORTAIT D'UNE AMBASSADRICE DU TRI



VOUS ALLEZ CERTAINEMENT CROISER LUCIE OUVRARD, NOTRE NOUVELLE AMBASSADRICE DU TRI À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. En charge de la sensibilisation des usagers.

Lucie, en quoi consiste exactement votre travail au quotidien ?

Mon objectif est d'informer et de sensibiliser les habitants sur les enjeux et le fonctionnement de la collecte sélective des déchets. Concrètement, je vais à la rencontre des usagers pour répondre à leurs éventuelles questions. J'interviendrai bientôt dans les écoles. Le public scolaire est un public très important car les enfants, citoyens de demain, sont porteurs de messages auprès des adultes. Parallèlement à ce rôle d'information, je contrôle aussi la qualité du tri afin de déceler les anomalies et les corriger.

Y a-t-il beaucoup d'erreurs dans les sacs jaunes ?

L'erreur la plus fréquente concerne les plastiques. En effet, je constate souvent la présence de barquettes en plastique (barquettes de viande, de gâteaux, de beurre...), de sacs et films plastiques, de pots en plastique (yaourt, crème fraîche). Pour le plastique, la règle est simple : on recycle uniquement les bouteilles et les flacons !

Comment sait-on si notre sac jaune est mal trié ?

En cas d'erreurs trop conséquentes, un autocollant signalant des anomalies de tri sera apposé sur vos sacs. Dans ce cas, les sacs ne seront pas collectés pour être retriés avant la prochaine collecte. Bien entendu, mes coordonnées seront présentes sur l'autocollant si l'habitant souhaite obtenir davantage d'informations.

Pourquoi c'est important de bien trier ?

Aujourd'hui, beaucoup de déchets peuvent être recyclés. Le tri permet d'économiser de l'énergie en recyclant les produits, de fabriquer de nouveaux objets ; l'impact environnemental n'est pas négligeable. Sur Médoc Estuaire, 12% des déchets jetés dans les sacs jaunes ne sont pas recyclables. De ce fait, ils doivent être transportés vers l'usine d'incinération. Ceci représente un coût de logistique important, qui pourrait être évité si le tri était bien fait.

Un tri bien effectué dès le départ permet d'optimiser la collecte et donc de maîtriser les coûts!

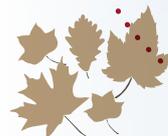
LES RECOMMANDATIONS DE LUCIE

LES EMBALLAGES EN CARTON

peuvent être collectés dans les sacs/bacs jaunes, mais ceux de grande taille (carton brun) doivent être déposés en déchèterie.



LE POINT VERT, présent sur tous les emballages, ne veut pas forcément dire qu'ils sont recyclables mais indique le paiement d'une taxe par le fabricant pour la valorisation des déchets.



Depuis 2009, **1300 COMPOSTEURS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS** sur le territoire. **LE COMPOSTAGE** permet de réduire le poids de votre poubelle et d'obtenir un amendement (engrais) pour votre potager grâce à vos déchets biodégradables.



UN AUTOCOLLANT

« STOP PUB » sur sa boîte aux lettres permet d'économiser 35kg de papier par an.



AYEZ LE RÉFLEXE

COREPILE : pensez à jeter vos piles dans les bornes spécifiques en mairie ou en déchèterie et plus jamais avec les ordures ménagères.



DASTRI : les pharmacies du territoire distribuent et récupèrent des « boîtes à seringues » gratuitement. Plus d'infos : www.dastri.fr

Il n'est pas nécessaire de nettoyer vos emballages avant de les jeter dans le sac/bac jaune, c'est une consommation d'eau inutile ! Il suffit de bien les vider de leur contenu.

ET SURTOUT VEILLENZ À BIEN RENTRER LES BACS À DOMICILE APRÈS COLLECTÉ.



ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



ORDURES
MÉNAGÈRES



EMBALLAGES
ET PAPIERS
RECYCLABLES



MES JOURS DE COLLECTE



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ARSAC CANTENAC	MACAU SOUSSANS	LUDON-MÉDOC MARGAUX	LE PIAN-MÉDOC	ARCINS CUSSAC FORT-MÉDOC LABARDE LAMARQUE

Jours fériés : les collectes des jours fériés sont systématiquement reportées au lendemain.



EN ROUTE VERS LES DÉCHÈTERIES

ARSAC : LUNDI - SAMEDI 8H30-12H · 13H30-18H **CUSSAC FORT-MÉDOC : LUNDI - VENDREDI : 13H30 - 17H**
SAMEDI : 8H30 - 12H · 13H30 - 17H
DIMANCHE : 8H30-12H
(horaires d'hiver)

Accès aux déchèteries autorisé aux seuls résidents du territoire munis du Pass'Environnement apposé sur le pare-brise du véhicule, dépôts payants pour les professionnels.



UN SURPLUS DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

Depuis juillet 2014, 3 communes pilotes (Arsac, Ludon-Médoc, Macau) sont équipées de conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour la collecte des déchets. Ces conteneurs permettent de desservir des secteurs présentant des contraintes de stockage des bacs roulants ou servent de points de dépôt « palliatifs » en cas de surproduction ponctuelle de déchets ou de problèmes d'odeurs l'été. Seules les ordures ménagères et emballages recyclables doivent être déposés dans ces bornes. Les dépôts d'encombrants sont passibles de sanctions.



DU VERRE À JETER ?

3 emballages en verre sur 10 partent encore avec les ordures ménagères... Pensez à apporter vos bouteilles et bocaux dans les 80 bornes vertes du territoire !



DES VÊTEMENTS INUTILISÉS ?

Pour vous débarrasser de vos vêtements inutilisés (textiles, chaussures, petite maroquinerie) ayez le réflexe de les déposer dans les bornes Le Relais, dans des sacs bien fermés ! Même usés, tous les vêtements peuvent être valorisés, à condition de ne pas les jeter avec les ordures ménagères.

Pour vous aider à trouver les bornes les plus proches de votre domicile, connectez-vous sur : <http://www.cc-medoc-estuaire.fr> (rubrique cartographie)

DES QUESTIONS ?

PÔLE TECHNIQUE (SERVICE DÉCHETS/ENVIRONNEMENT), COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE
SERVICE.technique@medoc-estuaire.fr / 05 24 73 14 92

Médoc Estuaire
Communauté de communes



WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR



Siège social : 33460 Margaux • Administration : 33460 Arsac
Tél : 05 57 88 08 08 – Fax : 05 57 88 90 64
Infos légales : Direction de la publication : Gérard Dubo
Direction de la rédaction : Fabienne Ouvrard et le Service Communication
Conception : www.studio-abracadabra.fr • Impression : Laplante • Dépôt Légal : Janvier 2015

